

**CHAKIB KHELIL COMMENTE LA LIMITATION DES VENTES DU GAZ**

# “La décision espagnole est unique”

*Le ministre de l'Energie et des Mines ne comprend pas l'attitude des Espagnols qui viennent de limiter le volume de gaz pouvant être commercialisé par l'Algérie en Espagne. Chakib Khelil a qualifié hier la décision espagnole d'“unique” et d'injustifiée. Le malentendu avec la partie espagnole ne se limite pas à cela puisque le consortium espagnol chargé du gazoduc Gassi Touil ne semble pas en mesure d'honorer ses engagements. Le projet accuse du retard et le ministre de l'Energie est intransigeant : le contrat ne sera pas renégocié. Repsol et Gas Natural n'ont donc que deux alternatives, soit rattraper le retard, soit payer des indemnités en guise de compensation pour le préjudice.*



**“Le P-dg de BRC entendu par la justice”**

Chakib Khelil a confirmé l'information selon laquelle le P-dg de BRC a été entendu par la justice sans, toutefois, donner davantage de précisions. “Le P-dg a été entendu par la justice mais j'ignore tous les détails de cette affaire.” Une réponse pas surprenante lorsqu'on se rappelle que le ministre de l'Energie s'est toujours refusé à commenter cette affaire.

N. I.

N. I.

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - C'est en réponse à une question posée lors du Forum d'El Moudjahid que Chakib Khelil a, une fois de plus, fait part de son étonnement face à la récente décision de l'Espagne.

Le ministre estime en effet que la commercialisation du gaz par l'Algérie ne constitue d'aucune manière une menace puisqu'elle ne dépasse pas les 5% des besoins du marché espagnol. “Il est clair que la réciprocité doit être appliquée aux entreprises algériennes. Elles doivent pouvoir activer en Europe et d'ailleurs elles le font déjà. Du côté italien, nous n'avons aucun problème. D'ici 2008, on commercialisera 4 milliards de mètres cubes en Italie. Nous ne sommes pas une menace pour les autres distributeurs. Et c'est dans ce sens-là que nous ne comprenons pas la décision de l'Espagne qui est unique

dans toute l'Union européenne.” Interrogé au sujet du projet de Gassi Touil, le ministre dira qu'il n'avait jamais été question que les Espagnols se désistent mais qu'effectivement, un retard est constaté. “Nous ne pouvons renégocier ce contrat. Ce ne serait pas loyal vis-à-vis des autres soumissionnaires. Ce que nous proposons, c'est qu'ils accélèrent la cadence ou payent une compensation.” Toujours au sujet des relations avec l'Espagne, il dira

que les discussions sur l'augmentation du prix de vente du gaz algérien sont en cours. La question du gaz a fait l'essentiel des débats et sans surprise aucune, l'éventualité de la création d'une Opep du Gaz a été évoquée. Le ministre a longuement expliqué que contrairement au pétrole, le marché du gaz a ses spécificités. Les contrats se négocient à

long terme et les prix sont indexés sur le pétrole. Très explicite, Chakib Khelil dira que, techniquement, la création d'une telle organisation n'est pas possible pour des raisons évidentes. Seulement, l'idée émanant du président de la République, le ministre ne pouvait que nuancer ses propos. “Le président Bouteflika, Vladimir Poutine et l'émir du Qatar avaient

évoqué la question. Les parties intéressées vont certainement continuer à en discuter et pourront peut-être déboucher sur la création de l'Opep du Gaz.” En tout état de cause, cette question ne sera pas à l'ordre du jour de la réunion de Doha.

## Les revenus du pétrole pourraient être en légère baisse

Même s'il juge le cours du pétrole favorable, le ministre de l'Energie s'attend à une baisse des recettes à hauteur de 5% par rapport à l'année dernière. Il pense pouvoir compenser cette différence grâce à la taxe sur le superprofit. “Les prix du pétrole ont augmenté depuis janvier pour plusieurs considérations géopolitiques et

des grèves observées dans certains pays. Il y a également la question de la capacité de raffinage à laquelle il faut ajouter la décision de la Chine de constituer des stocks de contrôle”, a-t-il répondu à une question relative à son appréciation du marché pétrolier

N. I.

## DES SANCTIONS SEVERES PREVUES EN CAS D'AGRESSION DES ESPACES VERTS

# Le projet de loi a été adopté le 27 mars par l'APN

La protection des espaces verts, leur gestion et leur développement ont fait l'objet d'un projet de loi adopté par l'Assemblée populaire nationale le 27 mars 2007.

Lors d'une conférence de presse tenue hier au siège de son département, M. Cherif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a notamment illustré la situation de ces milieux fragiles, envahis par l'expansion urbanistique, en déclarant que la disponibilité des espaces verts en Algérie est estimée à 1 m<sup>2</sup> par habitant alors que la norme internationale est de 10 m<sup>2</sup>/habitant. Cette moyenne, notera le ministre, est

faible ce qui aggrave les problèmes de vie en milieu urbain et dénote d'un recul irréversible des espaces verts. M. Cherif Rahmani appellera que ces espaces jouent un rôle important en améliorant la santé, le cadre de vie, participent à la préservation de l'équilibre écologique et climatique comme ils atténuent les bruits et les nuisances sonores.

Toutefois, précisera le responsable, la ligne rouge a été dépassée concernant les agressions contre ces milieux qui tendent à disparaître avec l'avancée du béton. Il s'agit, avec ce nouvel arsenal juridique, de mettre en place une politique pour l'instauration d'un réseau vert au sein

des milieux urbains afin de préserver le cadre de vie. Le projet de loi en question comporte 42 articles qui catégorisent les espaces verts, identifient les obligations de leur classement et celles des autorités chargées de leur gestion comme il fixe les prescriptions de préservation. Il prend également en charge la gestion et le développement des espaces verts et institue des normes et coefficients d'espaces verts par ville, par ensemble urbain et pour les habitations appartenant à des particuliers.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation prévoit même des sanctions telles que de l'emprisonnement et des amendes pour

toutes les atteintes aux espaces verts. Enfin, en vue d'encourager la culture des espaces verts, le projet de loi institue un prix national de la ville verte. Ainsi, aussi bien les particuliers, les entreprises que les collectivités locales sont désormais astreints à “une règle de conduite” quand il s'agit de bâtir ou d'aménager des espaces. Les collectivités locales notamment doivent, selon le ministre, mettre en place un budget et un cahier des charges quand il s'agit de la gestion des espaces verts. Ceci alors que toute autorisation de construction sera refusée si ces espaces ne sont pas inclus dans le projet.

F. Zohra B.

## AMAR GHOUL L'A ANNONCE HIER Un décret pour la préservation du domaine routier en préparation

Le ministre des Travaux publics Amar Ghoul a annoncé, hier, en marge d'une visite de travail et d'inspection qui l'a conduit sur plusieurs chantiers de la capitale, la préparation, par les services compétents de son département, d'un projet de décret portant sur la préservation du domaine routier.

Ce nouveau texte devra réglementer les projets de construction sur les axes routiers. Il aura pour objectif essentiel de protéger le patrimoine routier national qui s'étend sur plusieurs centaines de milliers de kilomètres des extensions souvent anarchiques des constructions tant industrielles que civiles aux abords des routes et autoroutes.

On notera que lors de cette sortie dans la capitale, Amar Ghoul s'est enquis des travaux du chantier de réalisation d'une trémie à Club-des-Pins dont le niveau d'avancement est à 80%. Le ministre s'est également rendu sur le chantier de la trémie de Bouchaoui qui sera réceptionnée en septembre 2009 pour un coût global de 292 millions de dinars. Les travaux de ce projet sont à la phase de terrassement.

Le premier responsable du secteur des travaux publics a, par ailleurs, inspecté les chantiers du déboulement de la RN 36, du projet de réaménagement du carrefour de la Concorde et, enfin, de l'échangeur de Mohammadia qui sera mis en service incessamment. Au niveau de tous les chantiers où il s'est rendu, Amar Ghoul insistera sur l'importance des réaménagements paysagers extérieurs.

Le ministre des Travaux publics exhortera la Direction des travaux publics de la wilaya d'Alger à élaborer un planning de tous les projets du secteur lancés ou en cours de lancement en vue d'une meilleure coordination avec les autres secteurs. Le ministre des Travaux publics assurera à ce propos que tous les projets lancés dans la capitale seront réceptionnés avant la fin de l'année en cours.

Lotfi M.